TOUJOURS LÀ POUR VOUS

Dossier DE PRESSE

Séance plénière du Conseil Départemental

Conférence de presse de Madame la Présidente

Lundi 11 décembre 2023 – Conseil Départemental –

Ce dossier de presse contient :

- L'ordre du jour de la séance plénière
- Le discours introductif de la Présidente du Conseil Département de l'Ariège
- Le rapport développement durable au Conseil Départemental
- Le Débat d'Orientations Budgétaires 2024
- Focus sur les rapports : prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Le DOB, qu'est-ce que c'est ?

Le Débat d'Orientation Budgétaire est le premier temps de l'exercice financier annuel de la collectivité. Le Budget primitif 2024, qui sera soumis aux discussions des Conseillers Départementaux tout début 2024, en sera la déclinaison stratégiques et budgétaires. Réglementairement, les rapports présentés lors de cette séance ne sont pas soumis au vote des élus mais donnent lieu à débat... d'où son nom… !

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION
comdir@ariege.fr
T. 05 61 02 09 77

Ordre du jour de la séance

N°	DESIGNATION	RAPPORTEUR
	INFORMATION A L'ASSEMBLEE	
601	APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PLENIERE DU 26 JUIN 2023	Christine TEQUI
602	INFORMATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ACTES PRIS EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR ATTRIBUEE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PAR L'ASSEMBLEE	Véronique RUMEAU
	RAPPORTS A L'ORDRE DU JOUR	
701	RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – EXERCICE 2022	Jean-Paul FERRE
603	DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL	Véronique RUMEAU
604	SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE	Véronique RUMEAU
605	CREATIONS DE POSTES	Véronique RUMEAU
606	MISE EN PLACE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES AGENTS PUBLICS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	Véronique RUMEAU
	DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	
607	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024	Véronique RUMEAU
101	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU TOURISME 2024 (DAATE)	Jean-Paul FERRE
201	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 - VOIRIE	Alain NAUDY
202	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 LOGISTIQUE, BATIMENTS ET AMENAGEMENT NUMERIQUE	Marc SANCHEZ
301	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 CULTURE JEUNESSE ET SPORTS	Raymond BERDOU
302	POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LECTURE PUBLIQUE : CADRAGE BUDGETAIRE ET ORIENTATIONS 2024	Fabien GUICHOU
303	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - COMPA (CONSERVATION DEPARTEMENTALE, MUSEES, PATRIMOINE, ARCHEO)	Raymond BERDOU
401	DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 POUR L'EXERCICE 2024 - ÉDUCATION	Nicole QUILLIEN
501	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA SOLIDARITE 2024 (DSD)	Marie-France VILAPLANA
608	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - ARCHIVES	Monique BORDES
609	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 SYSTEMES D'INFORMATION	Alain NAUDY
610	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - EVENEMENTIEL ET COMMUNICATION	Michel PICHAN
611	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LES RESSOURCES HUMAINES	Véronique RUMEAU

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE

Chers collègues,

Je vous remercie une nouvelle fois d'avoir répondu à mon invitation et d'avoir accepté de recaler vos agendas par rapport à une réunion initialement prévue le 27 novembre dernier et que je vous ai demandé de déplacer. Je reviendrai dans un instant sur les raisons de ce report et je renouvelle mes remerciements à tous, car je sais qu'en cette fin d'année nos emplois du temps sont particulièrement serrés. Il en est pour preuve l'activité extrêmement dense qui nous attend lundi prochain, avec des réunions de travail prévues aujourd'hui et qui se reportent donc au 18 décembre. Mais vous en conviendrez dans un instant, la raison était légitime.

La séance plénière d'aujourd'hui, avec son **Débat d'Orientations Budgétaires**, nous projette déjà dans la nouvelle année 2024 qui s'annonce. Ce débat sera suivi les **08 et 09 janvier prochains du vote de notre Budget Primitif** qui exprime plus en détail nos projets et nos ambitions.

En cette fin d'année 2023, il est également **déjà possible d'avoir une vision quasi-complète de l'exécution budgétaire.** C'est donc un moment charnière au cœur de nos mandats d'élus départementaux, mais aussi au cœur des mandats de tous nos collègues élus municipaux et régionaux. Cela s'illustre par une **consommation élevée des crédits du FDAL qui devrait être proche de 3M€**, soit 100% de notre attribution annuelle. C'est une bonne nouvelle pour nos territoires car ce sont **ainsi 12M€ de travaux et d'investissement qui ont été réalisés en 2023** pour le plus grand profit des ariégeoises et des ariégeois, grâce au travail et à l'activité de nos entreprises et de nos artisans.

Ces années **2023 et 2024**, sont effectivement des **années de réalisation des engagements pris**. Ce sera vrai pour notre Collectivité, tant on voit avancer certains des projets auxquels nous tenons tous, et se mettre en place d'autres que nous sommes nombreux à espérer.

Le Débat d'Orientations Budgétaires que je vous propose aujourd'hui illustre mes propos. Comme vous en avez désormais l'habitude, compétence par compétence, ces rapports exprimeront nos ambitions en s'inscrivant dans une double logique : la continuité et l'action.

En marge de ce DOB, je voudrais rapidement évoquer **trois autres rapports spéciaux :**

1) Celui sur le **développement durable dans toutes nos réalisations**, qui sera présenté par notre collègue Jean-Paul Ferré et qui rappelle, s'il en était besoin, combien est fort notre souci de concilier développement et protection de notre cadre de vie. Ce rapport, que nous abordons souvent trop vite, mérite une attention particulière et surtout une communication adaptée

2) Celui sur la mise en place d'une **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents publics du Conseil départemental** qui sera présenté par notre collègue Véronique Rumeau. Je vous propose d'appliquer purement et simplement, dans toutes ses modalités, montants et règles, le dispositif mis en place par l'Etat pour sa fonction publique et pour la fonction publique hospitalière. Evoquer ce rapport me permet de revenir sur les mesures que nous avons décidées depuis deux ans pour améliorer la rémunération de nos collaborateurs. En deux ans, ce sont 5M€ supplémentaires votés par notre Assemblée sur la ligne rémunération, plus de 10% d'augmentation dont certaines nous ont été imposées par l'Etat et la loi, mais pour une part très majoritaire, c'est notre Assemblée qui en a décidé ainsi.

L'année 2024 verra en outre s'appliquer pour la **première fois la prime écoresponsable**. La loi, la règlementation et notre ambition nous obligent en effet à réduire très fortement nos dépenses d'énergie dans nos bâtiments. Dans cet objectif, des **travaux ont déjà été réalisés sur certains d'entre eux**, beaucoup de travaux sont programmés et restent à faire. Si nous n'arrivions pas grâce à cela à baisser notre consommation, le Conseil départemental serait sanctionné. Il n'y aurait rien de pire que de financer des travaux importants sans avoir les résultats attendus car, au coût de ces travaux, s'ajouteraient le prix de l'énergie que nous

n'aurions pas réussi à réduire, et de surcroît une pénalité bien malvenue. Pour atteindre ces objectifs, il faut donc **encourager le comportement citoyen de tous ceux qui occupent ces locaux**. Pour encourager les gestes vertueux, je vous ai proposé de **récompenser nos agents par le versement de cette prime écoresponsable**.

Nous verrons dans quelques semaines si ce mouvement est bien engagé et nous suivrons cela dans les années à venir. Pour revenir à cette prime exceptionnelle sur le pouvoir d'achat, il me semble que nous ne pouvons pas laisser à quai nos collaborateurs, quand leurs collègues de l'État et de la Santé vont bénéficier de cette disposition.

3) Enfin, le troisième rapport spécial porte sur une décision modificative n°3 du Budget Principal qui vous sera également présenté par Véronique Rumeau.

Notre Assemblée a voté le 30 octobre dernier une Décision Modificative n°2. À ce sujet, je vous avais fait remarquer le faible montant de cette DM2 pour souligner la pertinence de nos décisions lors du vote du Budget Primitif.

Cette DM3 exceptionnelle vient d'abord compenser en investissement un retard dans le versement par l'État d'une partie du Fonds pour la Société Numérique, et ensuite ajuster en fonctionnement des crédits nécessaires en matière de Ressources Humaines.

Je ne reprends pas ce que je viens de dire il y a un instant dans ce domaine. Notre budget doit désormais s'adapter à une **masse salariale proche de 50M€, nécessaire pour rémunérer nos presque 1000 collaborateurs.**

Sans anticiper l'examen de ces dossiers, je souhaitais les replacer dans leurs contextes.

Je terminerai mon introduction en revenant sur deux points majeurs qui ont marqué l'intervalle de temps depuis notre dernière Assemblée :

4) La **visite de la Ministre déléguée chargée des Collectivités Locales et de la Ruralité**, Madame Dominique Faure, le 27 novembre dernier précisément

5) La tenue du **Congrès Annuel de l'Association des Départements de France** les 8, 9 et 10 novembre 2023 à Strasbourg

Pour ce qui concerne la visite de Madame Dominique Faure, je ne préciserai pas davantage qu'il s'agissait de la raison du report de notre séance plénière, vous le savez déjà.

Ce qu'il est par contre essentiel, **c'est l'aspect positif et constructif de cette rencontre**. Nous avons souvent eu dans ces murs, des mots très durs pour l'action du Gouvernement et de son exécutif. Des mots qui reviennent sur ce sentiment d'abandon de notre ruralité, et je dirai même, pour l'Ariège, de notre hyper-ruralité. Des critiques parfois très fortes sur les intentions qui sont prêtées à nos hauts dirigeants issus pour la plupart des plus grandes écoles de notre pays. Je ne crois pas que ce pays n'ait jamais aligné autant de diplômés au sein de son gouvernement, là où auparavant on trouvait aussi des politiques locaux, madrés et fins connaisseurs de leurs territoires électifs.

Cette qualité intellectuelle, censée inspirer de l'admiration génère au contraire un sentiment d'abandon par constat de méconnaissance et suspicion de désintérêt. Le procès d'intention n'est jamais très loin.

Ces gens-là ne **veulent-ils pas transformer une partie de notre ruralité en désert conservatoire ?**

L'Ariège n'est-elle pas ciblée dans ce but avec les expérimentations d'ensauvagement que l'on sait ? Alors, bien sûr, comme se profilent en juin prochain des élections européennes, des élections qui excitent tout autant nos états-majors politiques nationaux qu'elles plongent dans la plus grande indifférence notre corps électoral, des stratégies se mettent en place. Comme les jeunes de nos banlieues racolés par certains, la ruralité devient

également une cible, un territoire à reconquérir par des bombements de torse et des effets de manche. La loi pour permettre aux coqs de chanter en toute impunité, la surenchère pour des catégories bien précises d'acteurs de la ruralité (agriculteurs, chasseurs), et nouveauté à présent, certains viennent aussi courtiser ce qu'ils appellent les nouveaux arrivants dont ils pressentent le bon filon d'une aspiration personnelle à une vie plus frugale et rustique : voilà ce à quoi nous devrions avoir droit pour cette campagne électorale à venir, et sans doute pour toutes celles qui se profilent.

Voilà les clichés de notre ruralité, une ruralité que nous connaissons dans cette Assemblée, bien plus complexe, diverse et subtile que ce que ces états-majors et théoriciens de la pensée politique l'imaginent.

Hors ce tableau, il faut aussi savoir **reconnaître celles et ceux qui ne rentrent pas dans ce moule actuel**. C'est, je crois, **le cas de Madame Faure**. Son expérience et son parcours d'élue locale, à fortiori de notre Sud-Ouest, l'inclinent à mieux comprendre ces territoires qu'elle défend dans le cadre de ses fonctions ministérielles. C'est bien trop rare pour ne pas le relever. **Ce serait également de mauvaise foi de ma part de ne pas reconnaître la parole vraie de cette responsable.**

Madame Faure faisait partie du groupe de Ministres qui nous ont reçus en 2022 pour parler des problèmes générés par la présence des ours dans nos estives. C'est la seule qui ne varie pas de langage, a écrit ce qu'elle a dit, et tient ses engagements. Je ne ferai pas de commentaires sur ses autres collègues. **C'est avec Madame Faure que j'ai évoqué ce projet médico-social ambitieux envisagé dans la Haute-Ariège, à Tarascon.**

Je parle de la reconstruction de l'EHPAD Jules Rousse et de l'aménagement de la future friche autour d'un projet d'accueil temporaire intergénérationnel s'adressant tout à la fois aux jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, et aux personnes âgées avançant dans la dépendance.

Pour ces deux projets, **son action a été déterminante** tant du point de vue des décisions à prendre par l'État que du point de vue financier.

Il était donc légitime que le Département soit présent lors de sa venue. Il était pertinent **qu'en sa présence soit signé un protocole d'accord entre le Département de l'Ariège et le Directeur de l'ARS actant la mise en œuvre de ces deux projets**. Je m'en réjouis pour les futurs bénéficiaires de ces deux structures, pour la Haute-Ariège et Tarascon, pour toute l'Ariège. Et j'en remercie Madame la Ministre déléguée chargée des Collectivités Locales.

Dans nos rôles, mandats et engagements respectifs, nous avons su trouver le meilleur compromis pour réussir la concrétisation juridique et financière de ces deux projets, animés par deux objectifs :

- Etre au service de nos populations
- Préférer l'action concrète aux petites phrases chocs

Pour ce qui me concerne, et j'espère que vous serez nombreux à partager ma position, ce sera toujours ainsi que je fonctionnerai, **progressant dans le sens du compromis et sans compromission.**

L'analyse que je viens de vous livrer sur la **distance qui sépare la grande majorité de notre élite politique actuelle**, du terrain et de la ruralité que nous sommes, nous l'avons également **partagée à Strasbourg, à l'occasion du dernier Congrès de l'Association des Départements de France.**

Tous les participants, représentants de Départements, se sont accordés pour dire qu'ils **n'avaient jamais vu autant de ministres et secrétaires d'État** affichant une mine ravie d'être là et s'accordant tous pour flatter le rôle et l'action des Départements, en acceptant de battre un peu la coulpe de l'État pour sa position estimée parfois trop distante. Mais promis, juré, ils étaient là pour remédier à cela parce que vraiment, ils aimaient, ils adoraient les Départements.

Un **Congrès donc de « positive attitude »** juste troublé par trois choses :

- Une petite musique qui pointe parfois du doigt les diffic**ultés de l'ASE, gérée par les Départements et les difficultés des politiques d'insertion**, tout autant à la charge des Départements
- La mise en place **d'une mission confiée par le Président de la République à Éric Woerth** afin de réfléchir sur la simplification de l'organisation territoriale dans le but de réduire le nombre de strates décentralisées jugées trop nombreuses
- Des **annonces budgétaires faites par la Première Ministre** qui sont loin d'être à la maille des difficultés rencontrées par les Départements frappés de plein fouet par la baisse des produits des Droits de Mutation et l'augmentation des dépenses sociales.

Bref, le **Gouvernement** nous adore, mais considère que **notre action sur l'Enfance et l'Insertion n'est pas terrible**, qu'il faut réduire une strate décentralisée et qu'il n'est peut-être pas urgent de trouver des solutions pérennes aux difficultés budgétaires actuelles des Départements.

Ce constat a créé un **malaise palpable**, au-delà des compliments de façade, ce qui a fait dire à mon **Collègue, Président de Seine Saint Denis :**

« Voilà que notre Président de la République ressort la tarte à la crème des strates. Il ne se souvient déjà plus qu'il est allé quémander le soutien des maires pour se sortir de la révolte des « gilets jaunes » et qu'il a demandé aux Préfets d'aller taper à la porte des Présidents de Départements pour aider l'Etat à faire face au Covid ».

Je le rejoins totalement, mais nous devons **conserver la garde haute**. Il peut ne rien se passer. C'est une hypothèse. Mais la façon de faire est insidieuse, donc inquiétante. Nous savons tous que le Gouvernement actuel n'a aucune majorité pour engager une réforme aussi chirurgicale. Je ne parle pas du côté « précision » mais de l'aspect « ablation ».

Faire disparaître une strate décentralisée ? Commune, impossible. Région, impossible. **Département, difficile mais à force d'insinuer, certains peuvent être séduits par l'idée d'une disparition des Départements en milieu urbain et son maintien dans la ruralité, précisément**. Ce serait assurément le début de la fin.

Souvenons-nous de la solidarité horizontale mise en place en 2018, dont notre Département rural est bénéficiaire et qui est financée par les Départements urbains. Aucune autre strate n'est en capacité de trouver un tel accord de 200M€.

Ce faisant, l'État et ses élites politiques ont peut-être aussi envie d'effacer ou tout au moins d'écorner l'image de proximité, d'innovation et de réalisation que nos **populations attachent à nos Départements**. La roulette russe est un exercice qui ne semble pas effrayer nos élites.

Je crois au contraire que, dans une société qui semble inexorablement attirée vers la radicalisation de nos extrêmes, nos collectivités locales et, parmi elles, **nos Départements doivent jouer un rôle de médiation et d'apaisement** en conjuguant plusieurs choses :

6) La rapidité et la précision de leurs interventions
7) Le partage des limites et des contraintes de l'action publique
8) L'acceptation de la contribution de chacun à l'amélioration du cadre de vie de tous

Cela s'appelle la décentralisation. Elle a quarante ans d'âge et mérite tout à la fois la confiance qu'on peut lui accorder et un nouveau coup de jeune. Mais certainement pas d'être remise en cause.

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

GÉNÉRALITÉS

Ce douzième rapport Développement Durable, étape obligatoire et préalable au Débat d'Orientation Budgétaire illustre l'action de la collectivité en 2022. Réalisé de manière collaborative avec l'ensemble des directions et services de la collectivité, il a pour objectif de valoriser les politiques publiques mises en œuvre autour des 5 finalités suivantes :

- **LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTEGER L'ATMOSPHERE**
- **PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES**
- **PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**
- **ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS**
- **FONDER LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

LE DÉPARTEMENT SE FIXE 10 PRIORITÉS POUR LES ANNÉES A VENIR

1- L'eau :

- Sécuriser la distribution d'une eau de qualité en quantité suffisante avec **l'application du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable,**

- Sécuriser le remplissage du barrage de Montbel depuis la rivière du Touyre en préservant la gestion des milieux aquatique,

- Mettre en œuvre le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** (SAGE) en cours d'élaboration.

2- La transition énergétique :

- **Animer, conseiller et favorise les synergies** entre acteurs,

- Favoriser la **rénovation de l'éclairage public** avec le SDE 09,

- Poursuivre le **développement des énergies renouvelables** : création de réseau de chaleur bois et amélioration des performances énergétiques du patrimoine Départemental,

- Poursuivre la **réduction des consommations des énergies fossiles pour les routes**,

- Étendre le **traitement par méthanisation des biodéchets** à l'ensemble des collèges et à la légumerie,

- Favoriser les **écogestes à l'Hôtel du Département** :
 - Mettre en place de la prime écoresponsable
 - Poursuivre la dématérialisation des procédures pour l'ensemble des services
 - Accroitre le numérique plus responsable
 - Inclure dans tous les appels d'offre une clause environnementale
 - Améliorer la politique d'achat en faveur d'équipements informatiques moins énergivores
 - Poursuivre le recyclage du matériel informatique ainsi que l'archivage numérique.

3- L'habitat et le logement social :

- Continuer à **favoriser la cohérence entre le Guichet Unique de l'Habitat et les programmes locaux**

- Couvrir l'intégralité du territoire par **l'animation de programme locaux d'amélioration de l'habitat** mené par l'ensemble des intercommunalités et améliorer l'efficacité et la cohérence des dispositifs

- Poursuivre la **politique de soutien aux bailleurs sociaux** en faveur de la rénovation énergétique des logements

- Mettre en place un **programme d'animation du Fonds d'Aide à la Maîtrise des énergies**.

4- La solidarité sociale :

- *Personnes âgées / Personnes en situation de handicap :*

- **Poursuivre les interventions au bénéfice des personnes âgées** via les outils de télégestion

- Favoriser la **création de Résidences Autonomie**

- Poursuivre le **Schéma Départemental de l'Autonomie**

- Poursuivre le **travail sur la prévention et sur le soutien des aidants**

- **Améliorer les recrutements dans les métiers en tension du social** et du médico-social

- **Développer les places chez les accueillants familiaux**

- Accompagner **la création d'une maison de répit et d'accueil temporaire**

- *Insertion :*

- Développer des dispositifs d'accompagnement des personnes en insertion

5- Les déplacements et la mobilité douce :

- **Promouvoir les mobilités douces avec la poursuite des travaux de la Voie Verte**

- **Requalifier les traverses d'agglomérations afin de sécuriser les espaces partagés**

- Poursuivre le développement du **parc automobile départemental** par l'achat de véhicules **propres** et privilégier les déplacements professionnels en mobilités douces.

6- L'aménagement rural et urbain :

- Poursuivre et finaliser les opérations « d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnement » (AFAFE) ainsi que les « Échanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux » (ECIR).

- **Poursuivre l'adhésion des Communes au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme** (SDIAU).

7- L'agriculture locale et la transition écologique :

- **Accompagner le développement des circuits courts** autour de la Légumerie et élargir les bénéficiaires de ce service

- Continuer la **gestion différenciée avec « l'écopâturage»** sur la RD117 notamment

- Sensibiliser les communes, les élus, les professionnels et les particuliers aux **enjeux du développement durable et de la flore du végétal en milieu urbain** via le concours des Villes et Villages Fleuris

- Économie circulaire : **continuer le soutient pour le compostage individuel et groupé**

- Poursuivre **l'aide aux éleveurs pour l'accès à la qualification des cheptels ariégeois** et permettre le maintien de la transhumance en Ariège

- Utiliser les **traitements gale ovine uniquement si nécessaire**

8- La jeunesse et l'éducation :

- Poursuivre **l'accueil au sein de la Collectivité d'étudiants en contrat d'apprentissage**

- Permettre **aux étudiants ariégeois de se former sur le territoire ou à distance** via le Campus Connecté

- Permettre à la **jeunesse ariégeoise d'avoir accès à la culture sur tout le territoire** via le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de l'Ariège 2022-2027 et la Bibliothèque Départementale

- Maintenir **l'aide aux communes et aux établissements en zone d'éducation prioritaire**

- Mettre en place une **Commission « Jeunesse », en lien avec les travaux du CESEA.**

9- L'accessibilité :

- Donner **accès à la Fibre à toute la population ariégeoise d'ici 2025**

- Rendre **accessible les bâtiments départementaux** (ascenseur château de Foix et bâtiments du Département)

10- La culture et la vie sociale :

- **Développer les manifestations sur le territoire**, pour l'accès à la culture, aux pratiques sportifs

- Mettre en place le **nouveau Schéma Départemental des Politiques Sportives**

- Prendre en charge **des recherches par correspondance par les archivistes** afin d'aider le public dans ses recherches administratives, juridiques ou historiques

- Poursuivre la **restauration et la numérisation des documents d'archives et les mettre en ligne**

- Aider à la **restauration du patrimoine de proximité.**

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

CONTEXTE

La situation budgétaire du Département dépend des **choix de politiques publiques** décidés par l'Assemblée délibérante, mais aussi largement du **projet de loi des Finances 2024** et de la **conjoncture économique** nationale et internationale.

Ce DOB s'inscrit dans un nouveau **cycle conjoncturel défavorable**, apparu dès 2023, qui se caractérise par une **dégradation de nos recettes courantes** (DMTO, TVA) et par une **hausse significative de nos charges subies** (mesures salariales notamment).

L'équilibre du budget départemental est directement affecté, comme pour tous les Départements. Ainsi, la politique ambitieuse d'investissement menée par le Département comme véritable levier économique est menacée à moyen terme, en raison de la fonte de nos réserves anti-conjoncture.

AU NIVEAU NATIONAL



L'année 2023 est marquée par une politique de lutte contre l'inflation. A partir de 2024, l'État a fait le choix de maintenir une croissance atone.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Hypothèse évolution du PIB (en volume) PLF 2024 (et RESF 2024)	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%

Après la relance des années 2021 et 2022 puis le coup de froid en 2023 (1%), l'État prévoit de piloter une croissance molle, atone de 2024 à 2027.

Le Haut conseil des Finances Publiques estime cette prévision du Gouvernement de +1,4% du PIB en 2024 surévaluée, ce qui aurait sur nos recettes (TVA principalement mais aussi DMTO) et sur nos dépenses un effet aggravant :

> **Avis 2024** : « *Pour 2024, le Haut Conseil estime que la prévision de croissance (+1,4 %), supérieure à celles du consensus des économistes (+0,8 %) et des organismes qu'il a auditionnés, **est élevée**. Pour la **totalité** des postes de demande (consommation, investissement, exportations), **le Gouvernement est plus optimiste que ces organismes**. La prévision de croissance suppose notamment que le durcissement des conditions de crédit a déjà produit l'essentiel de ses effets, en particulier sur l'investissement des ménages.*

>> Les projections nationales pour 2024-2028

⇨ **Activité économique** : un cycle de récession et de croissance atone

⇨ **Géopolitique** : instabilité induite par la guerre en Ukraine et le conflit Israélo-Palestinien qui freinent les échanges et donc la croissance

⇨ **Déficit public** : la dette COVID est considérable et le retour à l'assainissement des finances publiques amène à une politique budgétaire prudente

⇨ **Emploi** : la fin de la relance annonce un retour du chômage et du RSA aggravé par la réforme de l'assurance chômage

⇨ **Énergétique** : les crises énergétiques ont déjà rimé avec récession dans le passé. Le risque énergétique a toujours été déterminant sur la situation de la conjoncture, de l'emploi, de la pauvreté. La situation actuelle et à moyen terme voit se cumuler en plus du risque énergétique un risque de conflit armé étendu et un risque financier.

Cette projection de la conjoncture 2024-2028 augure :

>> Une Période défavorable pour les dépenses départementales

>> Incite à la prudence

>> Les mesures imposées par l'Etat

Après le contrat de Cahors avec une norme de dépense et un système de pénalités, l'Etat continue « d'enfermer » les collectivités locales dans un système directif par la fixation d'un objectif maximal de progressions des dépenses réelles de fonctionnement.

III. – Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, prévu au II s'établit comme suit : »

	TEXTE INITIAL (septembre 2022)					NOUVEAU TEXTE				
Evolution annuelle en %	2023	2024	2025	2026	2027	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement (évolution en valeur)	3,8%	2,5%	1,6%	1,3%	1,3%	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)	4,30%	3,00%	2,10%	1,75%	1,75%	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%
Dépenses de fonctionnement (évolution en volume)	**-0,50%**	**-0,50%**	**-0,50%**	**-0,45%**	**-0,45%**	**0,00%**	**-0,50%**	**-0,50%**	**-0,45%**	**-0,45%**

Comme en 2023… la Loi des Finances 2024 fixe un taux maximal de progression des dépenses réelles à +2% par rapport à l'année 2023 estimant que les collectivités ne peuvent dépenser plus que l'inflation moins 0,5%. **Cette injonction de limitation des dépenses engendre des difficultés tant politiques qu'économiques :**

- D'un point de vue politique avec une atteinte aux **libertés locales et au principe de libre administration**
- D'un point de vue budgétaire avec une **inadéquation entre les besoins locaux et les choix politique** de la collectivité locale
- D'un point de vue économique avec un **effet récessif sur l'économie locale et l'emploi**.

>> La renationalisation du RSA, une expérimentation 2023-2026

Elle se traduit dans le budget départemental par une dépense en moins. À l'issue de l'exercice 2022, les montants suivants ont été figés :

Dépenses RSA 2019-2021 avant actualisation inflation et valo ETP*		**Dépenses RSA 2019-2021 mis en valeur 2021 sans valo ETP**	
2019	36 702 322 €	2019	37 476 006 €
2020	39 481 808 €	2020	40 113 517 €
2021	40 087 374 €	2021	40 087 374 €
Valorisation ETP**	- €	Valorisation ETP**	82 492 €
Moyenne 2019-2021	**38 757 168 €**	**Moyenne inflatée**	**39 308 125 €**
**Dépenses de RSA issues des comptes administratifs, retraités des indus*			

Le Département de l'Ariège doit donc compenser la somme de 39 308 125 € à l'Etat correspondants à la moyenne du coût du RSA sur les exercices 2019 à 2021. En conséquence, le Département ne supporte plus la progression du coût du RSA durant la durée de l'expérimentation.

En bref ou en clair !

☛L'État sur 4 ans prend à sa charge les évolutions supplémentaires de RSA au-delà de la somme arrêtée pour le transfert de 39,3 M€. En contrepartie le département s'engage à augmenter ses dépenses d'insertion de +4,9 M€ sur la période (soit +1,2 M€ par an).

☛Sur le volet budgétaire, ce transfert avec l'État repose sur 2 variables : le montant de l'allocation RSA de chaque année ainsi que le montant des DMTO.

Pour 2023 sur une estimation au 31 décembre, la dépense est ramenée de **2,3 M€** correspondants à 1,1 M€ sur le RSA et à 1,2 M€ sur la ponction DMTO.

Avec la prise en compte des **1,2 M€ de dépenses d'insertion** prévu au titre de la convention**,** la dépense estimée pour 2023 serait inférieur de 1,1 M€.

Estimation de la réduction de la dépense sur la base d'une progression RSA annoncée par la CAF de 2,47 %

Dépense en réduction estimée sur l'allocation	**Gain estimé sur la ponction de DMTO**	**TOTAL**
1 090 599 €	1 219 916 €	**2 310 515 €**

Bilan et perspectives

☛Une évaluation nationale sera faite fin 2026 avec les 3 Départements sélectionnés et fera l'objet d'un rapport de bilan de l'expérimentation à l'Assemblée Nationale pour envisager ou non sa généralisation

☛Par respect et unité envers les autres Départements, il est proposé de continuer à contribuer, volontairement, au fonds de solidarité ADF des DMTO.

☛Pour l'analyse comparative avec les années antérieures, le RSA sera retraité afin de comparer 2023 et 2024 à périmètre identique avec les années précédentes. Il sera de même pour les recettes transférées à l'État.

LES 09 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE L'ARIEGE POUR 2024



- Faire face aux **dépenses liées au vieillissement** de la population (APA et PCH)
- Poursuivre les efforts en faveur de **l'Aide Sociale à l'Enfance** (ASE)
- **Augmenter la politique d'insertion** dans le cadre de la renationalisation du RSA
- Poursuivre le **soutien à l'investissement comme levier d'économie locale**
- Continuer à **soutenir le tissu associatif** au moment où le lien social, la solidarité, l'accompagnement éducatif est au plus fort de ses besoins
- Mener une politique de transition énergétique et environnementale à la hauteur des enjeux de notre époque et du territoire. La hausse significative des crédits d'investissement traduit notamment cette priorité.
- Poursuivre le déploiement du **THD de tout le territoire**
- Investir dans la sécurité des données numériques avec un Datacenter commun au SDIS, SMDEA et SDE
- Poursuivre l'effort en faveur du SDIS

LES 7 CARACTERISTIQUES DU BUDGET DEPARTEMENTAL 2024

Globalement en augmentation par rapport au CA 2023 de 17,3 M€ (+8,5 %) dont 8 M€ en investissement

- Les **dépenses de fonctionnement augmentent de 6,3 %** (avec le retraitement des données RSA), soit une hausse de +9,3 M€ liée essentiellement à la mise en place des nouvelles mesures salariales (prime pouvoir d'achat)
- Des **priorités de politiques publiques** en faveur de l'ASE, de la grande dépendance, de l'insertion et du SDIS qui se **poursuivent**
- Les **recettes de fonctionnement baissent de 1,6 %** sous l'effet du repli des DMTO (crise immobilière).

C'est la seconde année de recul des recettes de fonctionnement alors que les charges augmentant.

- **L'autofinancement suit une baisse** logique pour atteindre 34 M€
- Une politique **d'investissement très forte** en budget consolidé avec le budget annexe THD, avec 71 M€
- Le **financement de l'investissement 2024** projeté au 31/12/2024 s'équilibre en utilisant **la totalité de l'excédent antérieur** capitalisé estimé à 15,9 M€

LE BUDGET EN BREF

Le Département de l'Ariège présente ainsi un budget en progression tant en fonctionnement qu'en investissement. À noter le poids de l'investissement avec un effort soutenu.

	CA 2023 estimé	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
Dépenses de Fonctionnement (réelles) hors RSA et hors provisions	147 980 669	157 320 000	9 339 331	6,3%
Dépenses d'Investissement réelles (hors rembt Kal)	55 744 000	63 727 000	7 983 000	14,3%
TOTAL	**203 724 669**	**221 047 000**	**17 322 331**	**8,5%**

>> Fonctionnement

Une évolution forte des charges en 2024 avec augmentation de +6,3 % par rapport au CA 2023 estimé, soit une hausse des charges de **+9,3 M€** qui se décompose de la façon suivante :

	Variation DOB 2024 par rapport au CA 2023 estimé hors RSA	Variation BP 2024 / CA 2023 estimé en %	Commentaire
Personnel (y compris Asfam)	3 385 000,00 €	6,40%	Prime inflation, GVT, revalorisation métier social
ASE (hors ASFAM)	1 570 000,00 €	22,05%	placement à domicile (nouveau dispositif) + CPOM Cisell
INSERTION (hors RSA)	- €		
APA	635 000,00 €	2,80%	Impact des différentes mesures (notamment salariale) sur le coût de l'APA
PCH	283 000,00 €	4,20%	Impact des différentes mesures (notamment salariale) sur le coût de la PCH et ACTP
SDIS	319 000,00 €	5,36%	Hausse de + 3% + effort exceptionnel de + 150 K€
Personnes âgées	288 000,00 €	3,84%	habitat inclusif
Routes	73 000,00 €	1,90%	baisse achat atelier parc
Assurances	238 000,00 €	54,59%	Effet hausses contrats
Autres	2 548 000,00 €		
	9 339 000	6,3%	

>>Investissement

Dans le cadre de ses dépenses d'investissement d'un total de 63,7 M€, le Département traduit une ambition forte en matière de transition énergétique : amélioration du bâti départemental et déploiement du THD

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé	BP 2024
Dépenses réelles d'investissement hors rembt Kal	39 761 823	39 189 868	54 811 723	48 455 301	45 047 451	41 489 039	48 608 301	55 744 000	63 727 000
Dépenses réelles d'inv hors subv budget annexe THD	38 261 823	37 589 868	42 534 646	36 756 354	33 072 227	41 489 039	42 054 111	43 663 000	52 150 000
Subvention budget annexe THD	1 500 000	1 600 000	12 277 077	11 698 947	11 975 224	-	6 554 190	12 081 000	11 577 000

Répartition des dépenses d'investissement

Domaine	Moyenne an 2017-2022	BP 2024	Projets (crédits 2024)
Routes	14,52	15,8	Moyen technique 1.72, renforcement chaussées 12.275
Bâtiments	9,47	11,9	Travaux Maison formation, data center, réseau de chaleur, passerelle Lakanal 2.8, caserne varilhes 1, travaux cité mixte St Girons 1.26, collège Pasteur 1, divers collèges 2.157, palais des évêques 1.2, château 0.6
THD	7,48	11,7	
Aménagement et Environnement	5,89	9	Voies vertes 1.7, éclairage public 0.56, subvention eau assai 3.26, politique de la ville traverse d'agglo centre bourg 0.73, transition énergétique 0.57, logement 0.22, Touyre 0.549
Economie, tourisme, Territoire	5,3	6,1	Subvention tourisme 1.83, FDAL 3, immobilier d'entreprise 0.5, muséographie 0.3
Systèmes d'information	1,36	3,2	Divers logiciel 0.64, matériel informatique 0.6, matériel informatique collège 0.525, PCRS 1.185
Social	0,52	2,1	Subvention maison de retraite 0.665, subvention logement 0.66, subvention équipements sociaux 0.48
Autres	0,85	3	Acquisition Jules Rousse 1.5
Patrimoine culturel	0,63	0,9	
TOTAL	**46,02**	**63,7**	
dont investissement courant	*38,54*	*52*	

>> Épargne

L'épargne départementale avoisinera en 2024 les 33 M€. Chiffre en nette baisse par rapport en 2023 avec le retour de l'effet ciseau (hausse des dépenses de fonctionnement et de la baisse des recettes).
En 2023, 8,1 M€ d'épargne ont servi à rembourser un emprunt réalisé en 2018 pour financer le THD.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé	BP 2024	Moyenne 2017-2022
Epargne courante (rec réelles de F- dép réelles hors int)	24 125 207	31 583 390	42 448 233	42 997 998	48 903 297	34 913 258	45 725 000	33 167 000	37 495 231
Intérêts	537	-	55 855	57 058	77 905	75 505	545 000	27 000	
Epargne brute (rec réelles de F- dép réelles avec int)	24 124 670	31 583 390	42 392 378	42 940 941	48 825 393	34 837 753	45 180 000	33 140 000	
Remboursement du Kal	734 166	754 867	1 559 278	1 993 713	2 270 777	1 559 672	8 770 000	147 000	
Epargne nette (CAF)	**23 390 504**	**30 828 523**	**40 833 100**	**40 947 228**	**46 554 616**	**33 278 081**	**36 410 000**	**32 993 000**	35 972 009

UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES AGENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Département mène une politique volontariste pour soutenir le pouvoir d'achat du personnel. C'est donc dans cette optique que **les élus ont alloué 4 millions d'euros par anentre 2021 et 2023 afin d'améliorer la rémunération des agents.**

En septembre dernier, le gouvernement a proposé le versement en 2023 d'une **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** à destination du personnel État et hospitalier. Dans la continuité des mesures sociales déjà engagées, la Présidente du Département et les Conseillers Départementaux ont fait le choix d'appliquer cette prime **alors même que le décret pour la FPT n'était pas encore paru.**

Le versement de cette aide au pouvoir d'achat en décembre, concernera environ 700 agents fonctionnaires et contractuels du Département **soit un montant total de 391 500 €.** Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale est entré en vigueur le 1er novembre 2023.

TROIS CONDITIONS CUMULATIVES POUR BÉNÉFICIER DE CETTE PRIME

1. **Avoir été nommé ou recruté avant le 1er janvier 2023** par un employeur public
2. **Être employé et rémunéré au 30 juin 2023** par un employeur public
3. Avoir perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à **39 000 € entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023**

QUEL MONTANT POUR LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT ?

Le montant de la prime exceptionnelle s'échelonne entre 300 € et 800 €. Son montant forfaitaire est calculé en fonction de la rémunération brute perçue sur la période allant du 1erjuillet 2022 au 30 juin 2023 :

RÉMUNÉRATION BRUTE ANNUELLE	MONTANT DE LA PRIME
23 700 € ou moins	800 €
Entre 23 700 € et 27 300 €	700 €
Entre 27 300 € et 29 160 €	600 €
Entre 29 160 € et 30 840 €	500 €
Entre 30 840 € et 32 280 €	400 €
Entre 32 280 € et 33 600 €	350 €
Entre 33 600 € et 39 000 €	300 €